

Avis voté en plénière du 14 avril 2015

Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

Déclaration du groupe des associations

Des applications pour *Smartphones* aux plateformes web de services, en passant par la voiture connectée, la route intelligente et les *smart cities*, les potentialités du numérique sont immenses pour accompagner et faciliter la mobilité des personnes. Les services de mobilité numérique offrent en effet des opportunités importantes en matière de développement économique et industriel, de protection de l'environnement et de besoins sociaux à satisfaire.

L'avis répond à une nécessité : placer ces services au profit d'une organisation plus juste et plus efficace de notre société, tout en réduisant les risques induits (de disparités territoriales, d'exclusion sociale, de destruction d'emplois ou d'entrave aux libertés individuelles). Le groupe des associations félicite les deux rapporteurs pour le travail réalisé : cet avis expose et explique les enjeux, il traite du sujet suivant un état d'esprit positif, tourné vers l'avenir, et il aboutit à une série de mesures opérationnelles, dans le souci de l'intérêt général.

Nous souhaitons particulièrement mettre en lumière trois axes, à commencer par celui de l'accès à la mobilité. En-dehors des grandes villes, malgré les efforts accomplis en matière de transports publics, il est aujourd'hui très difficile de se déplacer. Pour les populations vivant sans véhicule individuel, en zones périurbaines, rurales, de moyenne montagne ou en Outre-mer, le droit à la libre circulation n'est pas assuré. Cela s'explique à la fois du fait de l'enclavement de certains territoires, de la faible densité démographique mais aussi d'une intermodalité défailante. La coordination des offres de transports en commun et la normalisation de l'information aux voyageurs sont des solutions pour dépasser la fragmentation des services et garantir une continuité des trajets. Notre groupe souscrit donc pleinement aux préconisations qui vont en ce sens : mieux articuler les horaires de correspondances ; faire développer (par les autorités organisatrices de transports) une information multimodale en temps réel ; mettre en place des centrales de mobilité (reliées à Internet avec assistance téléphonique).

Notre deuxième point porte sur l'inclusion numérique. Celle-ci induit une bonne couverture réseau des territoires, un accès matériel aux supports technologiques, mais aussi la capacité de faire bon usage de ces outils. Cette dernière condition englobe à la fois la faculté de manier l'objet et de se prémunir des risques pouvant émaner de ces dispositifs, en termes de protection des libertés individuelles notamment. Notre groupe adhère ainsi à toutes les recommandations visant à rendre ces outils accessibles au plus grand nombre d'individus : d'une part, développer l'éducation au numérique sous l'angle des usages, des potentialités et des risques ; d'autre part, mettre en place

des campagnes d'information grand public... deux types d'actions sur lesquelles les associations (de jeunesse, d'éducation populaire, de consommateurs) demeurent fortement mobilisées.

Enfin, notre groupe souhaite mettre l'accent sur l'ensemble des mesures vertueuses qui permettent tout à la fois de répondre aux besoins de mobilité, de renforcer le lien social et de préserver notre environnement. Le développement des usages partagés de véhicules (covoiturage, vélos en libre-service, autopartage, taxis collectifs), l'amélioration de l'offre de transports publics comme alternative à la voiture, l'incitation au meilleur remplissage des automobiles répondent simultanément à ces préoccupations.

Le groupe des associations a voté l'avis, qui s'inscrit dans un ensemble de travaux réalisés par notre assemblée sur le numérique.